

[Afficher dans le navigateur](#)

La lettre du Club des villes et territoires cyclables et marchables



CLUB DES **villes & territoires**
cyclables et marchables

Le fil des mobilités actives

6 janvier 2022

L'actualité de la semaine


CLUB DES **villes & territoires**
cyclables et marchables

A vélo et à pied,
le Club trace la route
des mobilités actives
et devient le
Club des villes et territoires
cyclables et marchables

**Nous vous souhaitons une bonne
et heureuse année**

2022

www.villes-cyclables.org

Vœux cyclables et marchables

Le Club vous souhaite une excellente année 2022, et fait le pari qu'elle sera favorable au développement des mobilités actives !

Le Club devient Club des villes et territoires cyclables **et marchables**, une

dénomination correspondant davantage au champ des mobilités actives prises en compte par les collectivités territoriales. De Club des villes cyclables à sa création (1989), le Club était déjà devenu Club des villes **et territoires** cyclables en 2008, afin de répondre au périmètre des structures fédérées.

La présidente Françoise Rossignol vous donne rendez-vous mardi 11 janvier à 9h00, pour la [conférence de presse de rentrée](#) qui se tiendra en présence de deux coprésidents du Club des élus nationaux pour le vélo : le sénateur du Bas-Rhin, Jacques Fernique et le député du Val-de-Marne, Guillaume Gouffier-Cha.

La mobilité a le ticket

Le titre-mobilité fait son entrée pour les trajets domicile-travail des salariés, sur le modèle du titre-restaurant.

Le décret, publié au [Journal officiel du 17 décembre dernier](#), précise les conditions d'application d'un titre délivré par les entreprises sous forme dématérialisée et prépayée. Les salariés pourront payer **des frais de déplacements entre domicile et lieu de travail**. Sont éligibles, pour les mobilités actives, l'achat de vélos (mécaniques et assistés), leur entretien, assurance et frais de stationnement mais également la location et l'achat d'équipements. L'acquisition de titres de transport en commun, d'engins de déplacement personnel sont également associés à ce nouveau titre. Tout comme les services automobiles : covoiturage, location de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, achat de carburant, alimentation ou recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène. Issu de la loi d'orientation des mobilités (LOM), le titre-mobilité complète le forfait mobilités durables (FMD).

La publicité auto dans les clous

Le décret attendu de l'article 75 de la loi d'orientation des mobilités sur l'encadrement de la publicité automobile a été [publié le 28 décembre dernier](#).

À compter du 1er mars, les publicités en faveur de la vente ou de la location de longue durée des voitures de tourisme et des deux et trois-roues motorisés devront inclure un message de promotion des mobilités alternatives : actives, partagées ou transports en commun. [Un arrêté](#) précise les messages («*Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo*» ; «*Pensez à covoiturer*» ; «*Au quotidien, prenez les transports en commun*») ainsi que les modalités de publication selon les types de médias. Ces injonctions s'inspirent des messages imposés depuis 2007 dans l'alimentation «*évités de manger trop gras, trop sucré, trop salé*»...).

Dernière minute

Enquête mobilité des personnes

Le Ministère de la transition écologique vient de publier les résultats de la nouvelle Enquête mobilité des personnes de 2019.

Si la voiture est passée de 65% à 63% de 2008 à 2019, le vélo reste à 3%, la marche augmente de 22% à 24%, les transports en commun, de 8% à 9%...

[Lire la suite](#)

En chiffres

264 millions d'euros

Le montant du déficit de la balance commerciale du vélo mécanique en France en 2020 s'élève à 264 M€.

Le Haut-Commissariat au Plan publie un document stratégique pour infléchir cette donnée : [Reconquête de l'appareil productif : la bataille du commerce extérieur.](#)



Du côté de chez vous

La métropole de Lyon a enregistré 38 millions de déplacements à vélo en 2021, contre 30 millions en 2020.

En 2022, **la ville de Bordeaux** généralise le 30 km/h : seules 11 % des routes restent à 50 km/h.

Une piste cyclable bidirectionnelle de près de 2 km va être aménagée en **Seine-Saint-Denis (93)** entre Aubervilliers-Saint-Denis pour les Jeux olympiques 2024.

En bref

La première édition du concours des médias consacrés au vélo, organisée par la newsletter *Le concentré vélo* a débuté depuis le 5 janvier. Pendant un mois, jusqu'au 5 février prochain, médias papier et numériques candidats sont ouverts aux votes.

Integrated Cycling Planning Guide, le nouveau guide de l'ECF (Fédération européenne des cyclistes) donne des clefs pour attirer les investissements pour le vélo et planifier un réseau cyclable régional dans l'Union européenne.

AGENDA

Mardi 11 janvier

Conférence de presse de rentrée du Club des villes et territoires cyclables et marchables.

À partir de 9 h, [en visioconférence](#).

CÔTÉ CLUB

Bienvenue à Bourg-Saint-Maurice qui vient de rejoindre le Club. Située dans la vallée de la Tarentaise, la commune savoyarde de [Bourg-Saint-Maurice](#) compte environ 8000 habitants.

Jeudi 13 janvier

De 14h00 à 15h30

Webinaire : **L'articulation des services vélo sur un territoire.**

Cinquième atelier sur les services-vélo organisé par le Club. Réservé aux adhérents du Club. [S'inscrire ici](#)

GENS

C'est avec une profonde tristesse que nous apprenons **le décès de Jacques Lumeau**, le 23 décembre dernier, vice-président de la Carene – Saint-Nazaire agglomération, et conseiller municipal à la ville de Saint-Nazaire

FORMATIONS

Des formations (gratuites) sur les services-vélo réservées aux adhérents du Club et de l'association Agir :

- Mardi 11 janvier, de 14h00 à 16h00 - **Développement de services aux cyclistes : apprentissage**
- Mercredi 12 janvier, de 10h00 à 12h00 - **Développement de services aux cyclistes : ateliers de réparation**

Cette newsletter vous est envoyée par le Club des villes et territoires cyclables et marchables.

<https://villes-cyclables.org/>



Club des villes et territoires cyclables et marchables
33 rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris

Cet email est envoyé à adalouche@villes-cyclables.org
car vous êtes inscrit à notre Newsletter

[Se désabonner](#)